

**CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT**

---

**AVIS PUBLIC**

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

---

---

Le rôle de perception des taxes municipales et spéciales confectionné en conformité avec le règlement de taxation portant le numéro 874-20 adopté le 11 janvier 2021 a été déposé au bureau de la Municipalité de Piedmont situé au 670, rue Principale à Piedmont.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes dans les délais prescrits et que ces dits comptes seront payables comme suit :

|                             |                                |                 |
|-----------------------------|--------------------------------|-----------------|
| 1 <sup>er</sup> versement : | <b><u>et s'il y a lieu</u></b> | 18 février 2021 |
| 2 <sup>e</sup> versement :  |                                | 3 juin 2021     |
| 3 <sup>e</sup> versement :  |                                | 5 octobre 2021  |

Quiconque n'a pas reçu son compte de taxes, peut se présenter au bureau de la municipalité pendant les heures régulières afin d'en recevoir une copie.

**DONNÉ À PIEDMONT, CE 18<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021.**

Sophie Bélanger  
Directrice générale et greffière